

Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Initiative Retraite du 28 juin 2017

Sommaire

Ouverture	2
Bruno BOUNIOL	2
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite</i>	2
Comité de surveillance	3
Bruno BOUNIOL	3
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite</i>	3
Rapport d'activité 2016	4
Bruno BOUNIOL	4
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite</i>	4
Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes	5
Luzia de CARVALHO HUBINOIS	5
<i>Responsable Actuariat Retraite Individuelles Groupama Gan Vie</i>	5
Budget prévisionnel 2018	6
Bruno BOUNIOL	6
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite</i>	6
Vote des résolutions	7
Bruno BOUNIOL	7
<i>Président du Comité de surveillance du PERP Gan Initiative Retraite</i>	7
Questions diverses	8

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite

La séance est ouverte à 14 heures 15.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

Conditions de quorum et de délibérations

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 195 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire ;
- 3 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au Perp étant de 4 312, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2016
 - Les chiffres clés
 - Taux de rémunération
- Présentation des comptes annuels – Rapport du Commissaire aux comptes
- Budget prévisionnel
- Vote des résolutions

Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL
 - Geneviève MARCHAND
- Membres élus représentant les adhérents à GAN Initiative Retraite
 - Philippe DELAINE
 - François-Frédéric DUCOS
 - Élie EL HAWA

Il reste deux postes à pourvoir.

Comme chaque année, je fais appel à candidature.

Personne ne se manifeste. J'en prends acte.

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni :

- le 30 novembre 2016 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur ;
- le 27 avril 2017, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2016.

Rapport d'activité 2016

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite

1) Chiffres clés

256 nouveaux contrats émis

4 312 contrats en phase d'épargne soit une augmentation de 1,58 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31 décembre 2016 s'élève à 183.

Au 31 décembre 2016, le montant des cotisations de retraite s'élève à 9,8 millions soit une hausse de 1,2 %.

Sur l'exercice 2016, 611 prestations ont été ordonnancées pour un montant de 4 889 584 euros. Au 31 décembre 2016, 46 nouvelles rentes ont été émises.

2) Rémunération de l'épargne

Suite à la réunion du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 30 novembre 2016, le taux de rémunération a été défini à 1,30 %.

Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes

Luzia de CARVALHO HUBINOIS

Responsable Actuariat Retraite Individuelles Groupama Gan Vie

Les charges s'élèvent à 11 595 341 euros, se composant de

- charges des sinistres, charges des provisions, charges des placements ;
- autres charges techniques.
- de participation aux résultats et de frais d'acquisition et d'administration ;

Les produits se compose de 9 804 506 euros de primes et 1 790 835 euros de produits des placements, soit 11 595 341 euros.

Le bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 70 778 741 euros.

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2016 qui ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Budget prévisionnel 2018

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2018 est présenté à l'Assemblée :

Les produits s'élèvent à 7 450 € dont :

- droits d'entrée : 2 000 ;
- prélèvement sur les actifs : 5 450 ;

Les charges s'élèvent à 7 450 € et se composent de :

- honoraires Commissaire aux Comptes : 2 250 ;
- frais de déplacement et ITP : 2 800 ;
- frais d'Assemblée Générale : 2 400 ;

Vote des résolutions

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite

Première résolution

L'Assemblée générale, après présentation des comptes du plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2016 et du rapport du commissaire aux comptes, et après Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2018, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 28.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com